

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté modificatif n° 286/SLAG modifiant l'arrêté n° 279/SLAG du 29 avril 1974 portant nomination des présidents de bureau de vote à l'occasion des élections présidentielles des 5 mai et éventuellement 19 mai 1974.

n° 286/SLAG

Ministère
HAUT-COMMISSARIATDate de publication
30 avril 1974Numéro JO
n° 9 du 10/05/1974Date du numéro
10 mai 1974

VISAS

- Vu** la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas
- Vu** le décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire
- Vu** la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel
- Vu** le décret n° 64-231 du 14 mars 1964
- Vu** le décret n° 65-628 du 28 juillet 1965
- Vu** le décret n° 74-280 du 8 avril 1974 portant convocation des électeurs pour l'élection du Président de la République
- Vu** l'arrêté n° 243/SLAG du 16 avril 1974 fixant le nombre et l'emplacement des bureaux de vote pour les élections présidentielles du 5 mai et éventuellement du 19 mai 1974
- Vu** l'arrêté n° 264/SLAG du 22 avril 1974 portant nomination des présidents de bureau de vote à l'occasion des élections présidentielles des 5 mai et éventuellement 19 mai 1974
- Vu** l'arrêté rectificatif n° 279/SLAG du 29 avril 1974 modifiant l'arrêté n° 264/SLAG.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sur le tableau à l'arrêté rectificatif n° 279/SLAG du 29 avril 1974 susvisé au lieu de : DIKHIL Bureau n° 12 — Galafi M. Espada

* Lire : Bureau n° 12 — Galafi M. Charanton * Art. 2.— Le présent arrêté qui sera publié selon la procédure d'urgence, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation Le directeur de cabinet

